



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille dix-sept, le onze mai, à dix-neuf heures et trente minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de Présilly dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2017.

Conseillers présents : Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Claude GERNIGON, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, François VULLIET ;

Conseillers excusés : Richard PETTITT

Conseillers absents : Denis GENOUD ; DENIS BERNAZ ; Nicolas GUINAND

---

### **1/Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2017**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### **2/Délibération coût horaire des agents**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques sont appelés à intervenir pour effectuer diverses tâches sur le domaine public suite à des interventions, des négligences ou des manquements de certaines entreprises ou encore de particuliers.

Ces interventions peuvent être facturées aux personnes concernées.

Aussi, il est proposé de fixer un montant horaire d'intervention.

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**Décide** de fixer le montant horaire d'intervention des services techniques comme suit :

- Agent : 30€/ heure ;
- Agent avec engin lourd (tracteur, camion...) : 80€/ heure
- Agent avec matériel léger (débroussailleuse, tondeuse, taille-haie...) : 50€ / heure

**Précise** qu'en cas de réfection urgente de fouilles sur chaussée, le coût horaire sera majoré du coût de l'enrobé installé ;

**Charge** le Maire de la mise en application de ces tarifs.

### **3/Rétrocession container au Plat.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet « les terrasses de Présilly », le promoteur avait à charge la pose des containers collectifs.

Cependant le service déchet de la Communauté de Communes n'accepte d'intervenir que sur le domaine public afin d'éviter les complications. Dès lors il a été convenu que la Commune accepterait la rétrocession de la parcelle A1488 d'une surface de 73m<sup>2</sup> pour le prix d'un euro symbolique au terme des travaux d'aménagement.

Les travaux d'aménagement devant se terminer sous peu et la Communauté de Communes ayant déjà validé l'implantation des containers, le Conseil doit autoriser la rétrocession de cette parcelle à la Commune.

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**Accepte** la rétrocession de la parcelle A1488 pour un montant de 1€ symbolique.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de cette vente.

### **4/Autorisation de signature de la lettre de commande pour la requalification partielle de la route de Beauregard**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a validé la sécurisation de la route de Beauregard au mois de février dernier.

Entre temps la Communauté de Communes a approché la Mairie car celle-ci doit réaliser des travaux sur une partie de la route de Beauregard soit environs 300 mètres de canalisation à remplacer depuis le croisement des routes de Beauregard et de Viry jusqu'au croisement de la route de Feigères.

Comme ces travaux doivent être réalisés sur la route de Beauregard avant la fin de l'année 2017, Monsieur le Maire propose que la Commune en profite pour réhabiliter la chaussée sur cette section et poursuive la piste cyclable déjà existante en amont.

Afin de réduire les frais la Communauté de Communes propose de partager les frais d'étude et a donc soumis à la Mairie une lettre de commande conjointe.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'accepter le principe des travaux de requalification de la chaussée ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable sur le segment ou la Communauté de Communes du Genevois est amenée à intervenir.

Il demande également au Conseil de l'autoriser à signer la lettre de commande pour l'étude de ces travaux en lien avec la Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**VALIDE** le fait de réhabiliter l'ensemble de la chaussée là où la CCG est amenée à intervenir

**AUTORISE** le Maire à signer la lettre de commande avec la Communauté de Communes pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

**5/Organisation des bureaux de vote pour les 11 et 18 juin prochain.**

Pour le 1<sup>er</sup> tour du 11 juin 2017

Horaire	Président	Assesseur	Assesseur
08h00 à 10h30	C GERNIGON	E. BOYMOND	N. DUPERRET
10h30 à 13h00	L DUPAIN	F. VULLIET	C. FAVRE
13h00 à 15h30	N. GUINAND	J. COUTURIER	R.PETTITT
15h30 à 18h00	D.ROULLET	F. DE NEVE	D.BERNAZ

Pour le 2<sup>ème</sup> tour du 18 juin 2017

Horaire	Président	Assesseur	Assesseur
08h00 à 10h30	C GERNIGON	E. BOYMOND	D.BERNAZ
10h30 à 13h00	L. DUPAIN	F.CHAGNOUX	C. FAVRE
13h00 à 15h30	D. ROULLET	N.GUINAND	N.DUPERRET
15h30 à 18h00	F. VULLIET	D. ROULLET	R. PETTITT

**Compte-rendu des commissions communale.**

**6/Urbanisme**

Monsieur DUPAIN explique au Conseil qu'après consultation d'un conseil juridique, il apparaît nécessaire de revoir le PADD de la Commune dans le cadre de la procédure de mise en place du nouveau PLU. Cette situation impose un formalisme supplémentaire puisque le conseil doit débattre de ce document avant de pouvoir l'approuver deux mois plus tard.

Afin de ne pas perdre de temps dans la procédure, Monsieur DUPAIN propose que le Conseil débatte du PADD lors du Conseil de juin qui serait avancé au 1<sup>er</sup> juin. Cela permettra ensuite au Conseil d'approuver ce même document lors d'une séance exceptionnelle en août, la date du 3 est proposé.

Monsieur DUPAIN précise qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause du PADD mais que les évolutions juridiques et notamment une mise en conformité vis-à-vis de la loi ALUR.

## **7/Travaux**

Monsieur GERNIGON précise que les radars pédagogiques sont en cours d'installation. Ceux-ci doivent aider à lutter contre les incivilités et participer à l'amélioration de la sécurité de chacun.

## **8/ Divers**

Monsieur DUPAIN rappelle au Conseil que la moitié du mandat est désormais passée et qu'il convient de s'interroger sur les réalisations passées et à venir du Conseil. Il propose donc que le Conseil prenne le temps d'analyser ce qui reste à accomplir pour satisfaire à la profession de foi de l'équipe municipale.

Le Conseil décide de réaliser le bilan de son action pendant l'été et d'en tirer les conséquences à la rentrée 2017.

Monsieur DUPAIN informe également le Conseil que l'ARC devient un pôle métropolitain. Notamment sur ce qui concerne le transport.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h33